



# ART's PLANET 2018

CLIMAT – DÉVELOPPEMENT – SOLIDARITÉ

**7 milliards d'Humains**

**7 milliards de Solutions**

**MODALITÉS  
DE  
PARTICIPATION**

## Article 1 - Objectifs

L'objectif de cette initiative internationale citoyenne et artistique est d'offrir aux citoyens, et en particulier aux jeunes et à la communauté artistique, l'opportunité de s'exprimer librement et de participer à leur manière aux grands défis auxquels nos sociétés sont confrontées.

Chaque citoyen est invité à prendre part à une performance à la fois globale et locale qui sera présentée lors de la Conférence internationale sur les changements climatiques (COP24) qui se tiendra à Katowice (Pologne) du 3 au 14 Décembre 2018.

**Le thème de cette édition est :**

**Climat – Développement – Solidarité :  
7 milliards d'Humains, 7 milliards de Solutions**

*La participation est ouverte jusqu'à la date de l'événement.*

## Article 2 – Conditions de participation

ART's PLANET est par nature une initiative collaborative internationale et, de ce fait, elle appartient à tous ceux qui veulent contribuer à changer nos modèles de développement pour un monde plus solidaire et durable, porteur d'un développement positif et partagé, respectueux de la nature et des biens communs de la planète.

Cette initiative est ouverte à tous les citoyens. Aucune compétence particulière n'est requise. Rejoindre l'initiative est gratuit. Vous pouvez tous participer, quelle que soit votre nationalité, sexe ou âge, que vous soyez ou non officiellement un artiste.

L'initiative peut être également collective et émaner des villes, des autorités locales, des quartiers, des groupes de personnes, des communautés d'artistes, etc.

Chaque contributeur participera à une performance artistique mondiale qui sera présentée lors de la COP24 à Katowice (Pologne). Des expositions locales seront également organisées.

## Article 3 – Langues officielles pour participation

Le **Français** et l'**Anglais** sont les deux langues officielles de l'initiative.

Toute correspondance avec les organisateurs devra être en français ou en anglais.

Néanmoins, tous les participants peuvent utiliser une autre langue pour leur performance/exposition, mais dans ce cas, ils devront fournir, avec leur(s) contribution(s), une traduction de leurs textes dans l'une des deux langues officielles.

Les participants doivent alors certifier sur l'honneur que la traduction fournie est fidèle au texte (voir les formulaires de participation).

## Article 4 – Modalités pratiques

Différents types de formulaires d'inscription sont disponibles en fonction des participants (individus, groupes, Organisations de la société civile (OSC)...).

Chaque participant devra envoyer un formulaire de participation complet (disponible en ligne ou en utilisant le formulaire fourni au format PDF – dans ce cas, il devra signer et scanner/photographier et renvoyer aux organisateurs le formulaire complété à [communication@energies2050.org](mailto:communication@energies2050.org)).

Les participants âgés de moins de 18 ans doivent fournir le consentement écrit et signé par leurs parents ou leurs tuteurs légaux pour participer à l'initiative. Ce consentement écrit est obligatoire et le formulaire fourni au format PDF doit être signé, scanné/photographié et renvoyé aux organisateurs à [communication@energies2050.org](mailto:communication@energies2050.org).

Les participants qui n'ont pas soumis un formulaire d'inscription complet ou qui ont fourni des informations inexactes ou fausses seront exclus de l'initiative.

Les formulaires d'inscription et, plus tard, les contributions artistiques doivent être envoyés par courrier électronique ou par courrier (dans la mesure du possible merci de privilégier les courriers électroniques). Pour laisser à chacun le temps de se mobiliser, il a été décidé de continuer à recevoir les contributions même après le 3 décembre 2018 jusqu'au lancement de la prochaine édition en 2019.

## Article 5 – S'impliquer ... En route vers la COP24 et au-delà

Une stratégie globale de communication sera organisée dans le monde entier par tous les réseaux et partenaires associés.

### ÉTAPE 1 : Inscription en ligne

Chaque participant (individuel ou groupe/OSC/ville...) doit d'abord remplir le formulaire d'inscription en ligne (ou le formulaire PDF à télécharger). Il recevra une confirmation de sa participation.

Cela permettra à chacun d'utiliser les logos et le matériel de communication.

### ÉTAPE 2 : Encourager la dynamique locale et l'implication citoyenne

Chaque candidat sera encouragé à mettre en place une dynamique locale pour supporter sa performance et, si nécessaire, collecter les objets nécessaires aux œuvres d'art. Tous les participants sont encouragés à utiliser, le cas échéant, des matériaux recyclés et, s'ils le désirent, à rendre leur projet coopératif.

Tous les autres efforts de communication seront les bienvenus. Si l'œuvre est conçue pour être temporaire, le candidat doit réfléchir à la façon dont les objets seront recyclés après la COP24 (ce point devrait être présent sur tout support de communication).

### **ÉTAPE 3 : Organisez votre performance**

Chaque participant pourra, s'il le désire ou si cela s'inscrit dans son projet, mettre en place une installation. Le lien avec le thème de l'édition 2018 d'ART's PLANET pourra être expliqué par les participants/artistes/collectifs pour présenter leur démarche, vision et leurs sources d'inspiration. Chaque participant expliquera comment, pour lui, le changement climatique et le développement durable ont une incidence positive ou négative sur l'environnement de leur ville et sur leur vie quotidienne.

### **ÉTAPE 4 : Prenez des photos de haute qualité**

Chaque candidat prendra des photos de haute qualité de sa/ses création(s)/installation(s) (de qualité suffisante pour être potentiellement imprimées dans de grands formats). Les images seront envoyées, par email, aux organisateurs et seront intégrées dans un catalogue et sur une page Internet dédiée. Certaines contributions seront exposées lors de la COP24.

### **ÉTAPE 5 : Exposition lors de la COP24**

Au cours de la COP24 à Katowice, des photos de grande taille sélectionnées seront imprimées et exposées sur le pavillon d'ENERGIES 2050 et de ses partenaires. Certaines œuvres d'art seront également exposées/projetées qu'il s'agisse de sculptures, de vidéos ou de musiques. Les participants qui ont exprimé leur volonté d'envoyer leurs œuvres d'art à Katowice recevront des informations pratiques des organisateurs. La décision et les modalités pratiques seront organisées au cas par cas.

### **ÉTAPE 6 : Exposition locales durant la COP24**

Pendant la Conférence de Katowice, les participants qui ne participent pas à la COP24 seront invités à organiser des expositions et des événements locaux. Autant que possible, ils seront invités à réaliser des vidéos et des photographies pour permettre d'intégrer ces événements locaux au sein de la dynamique de l'initiative mondiale. L'objectif est d'inviter aussi largement que possible le public à prendre part à l'initiative et à partager les œuvres d'art avec le plus grand nombre.

### **ÉTAPE 7 : Publication d'un livre artistique après la COP24**

Un livre artistique sera réalisé après la COP24 pour présenter cette aventure collective. Il s'agit, au-delà de l'exposition, d'inviter à agir dans la durée, sans oublier le changement climatique, le développement et la solidarité. Ce livre sera un portfolio des images des contributions. Une série de photos signées des expositions sera également disponible.

### **ÉTAPE 8 : Organisation d'une vente aux enchères internationale pour les œuvres d'art offertes pour soutenir des projets concrets**

A la suite de l'exposition, pour ceux qui ont exprimé leur intention d'offrir leurs œuvres, une enchère internationale en ligne sera organisée sous l'égide d'ENERGIES 2050. Les fonds collectés seront utilisés pour soutenir des projets concrets et des initiatives de solidarité dans les pays dits en développement en faveur de communautés vulnérables dont un focus particulier sur les femmes et les jeunes. Un bilan détaillé sera réalisé sur tous les fonds utilisés.

## Article 6 – Protection des données personnelles

Les données personnelles de chaque participant, indispensables pour la mise en place de l'initiative, seront utilisées exclusivement dans le cadre de ART's PLANET. Les données ne seront utilisées à aucune autre fin ni transférées à des tiers.

Conformément à la loi française 'informatique et libertés' et la loi européenne « Règlement général sur la protection des données (RGPD) », les participants auront un droit permanent d'accès et de de correction des informations les concernant. Ils pourront exercer ce droit en envoyant un simple courrier électronique à [communication@energies2050.org](mailto:communication@energies2050.org).

## Article 7 – Diffusion des contributions

Les participants conservent la propriété intellectuelle de leurs contributions. En remplissant les formulaires d'engagement, chaque participant aura la possibilité d'offrir son œuvre d'art pour soutenir des initiatives de solidarité et financer des projets concrets pour la durabilité grâce à la vente aux enchères qui sera organisée après l'exposition COP24. ENERGIES 2050, en tant qu'organisation internationale à but non lucratif et non gouvernementale, s'engage à superviser l'utilisation correcte des fonds et une publicité détaillée sera faite sur tous les fonds collectés et utilisés.

Pour tous l'ensemble des contributions reçues, ENERGIES 2050 aura l'autorisation d'utiliser leurs contributions sans aucune restriction dans le cadre exclusif de l'initiative ART's PLANET (rapports, vidéos, expositions et autres supports dérivés). Lorsqu'une contribution sera utilisée, ENERGIES 2050 indiquera, autant de fois que nécessaire et quel que soit le média utilisé (site web, livre, réseau social, exposition, etc.): le prénom, le nom de famille et le pays d'origine pour les participants individuels ou pour les contributions collectives (Groupes d'artistes, OSC ...), le nom et le pays d'origine du groupe.

ENERGIES 2050 ne renverra pas les contributions reçues par la poste et les reproduira au format numérique si nécessaire à des fins de diffusion.

Les contributions seront largement exposées lors de la COP24 et seront visibles pour tous les participants. La visibilité des contributions sera internationale. Elle s'inscrit également dans une action à long terme portée par ENERGIES 2050 et l'ensemble des partenaires.

Tous les partenaires officiels auront le droit d'utiliser gratuitement des images sur une base non commerciale. Aucune compensation ne peut être reçue en contrepartie de la participation volontaire à l'initiative.

Tous les participants auront le droit (et seront encouragés) à communiquer sur leur participation et à diffuser autant que possible leurs œuvres d'art et tous les documents de communication sur l'initiative.

ENERGIES 2050 aura le droit exclusif de produire des supports dérivés (enchères pour les œuvres d'art offertes, livres d'art, images haute qualité, grands formats). Outre la contribution à la gestion de l'initiative, tous les bénéfices seront utilisés pour soutenir des projets concrets de solidarité et/ou des initiatives de développement dans les territoires locaux pour les communautés vulnérables. Un portefeuille de projets finançables sera mis en circulation pour accompagner la vente aux enchères.

ENERGIES 2050 et ses partenaires ne seront pas responsables des dégradations, des pertes ou des vols qui pourraient affecter les œuvres d'art pendant le transport ou l'exposition. Aucune compensation ne peut être demandée.

## **Article 8 – Droit applicable - Modalités de participation**

La participation à l'édition 2018 de l'initiative ART's PLANET by ENERGIES 2050 et ses partenaires implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent Règlement.

ENERGIES 2050 et ses partenaires se réservent le droit de rejeter les participations qui ne respecteraient pas ces règles.

Seront automatiquement rejetées, sans possible appel, les contributions contenant des caractéristiques commerciales, politiques ou religieuses, ainsi que les contributions contenant des incitations à la haine, au racisme, au sexisme, à l'homophobie ou à toute autre forme de discrimination.

## **Article 9 – Autres points**

ENERGIES 2050 (en concertation avec les autres co-organisateur) se réserve le droit de raccourcir, prolonger, suspendre, modifier ou annuler l'initiative si des circonstances indépendantes de sa volonté surviennent.

Si des modifications sont apportées aux modalités de l'initiative, les participants seront informés dans le meilleur délai.

# Comment nous contacter ?

ART's PLANET by ENERGIES 2050 et ses partenaires

[communication@energies2050.org](mailto:communication@energies2050.org)

[www.energies2050.org/artsplanet2018](http://www.energies2050.org/artsplanet2018)



+33 (0)6 80 31 91 89

Association ENERGIES 2050  
688 Chemin du Plan  
06410 BIOT, France

**Se sentir concerné, Témoigner et Agir !**

***NOUS*** sommes tous acteurs du **changement**



ART's PLANET  
2018